

Résumé de l'offre du 5 mai 2012

Suite à la présentation du comité négociations de la CLASSE en congrès, nous avons rédigé un court résumé explicatif en cinq points de l'offre du gouvernement.

Il faut de plus mentionner que cette offre n'a été acceptée par personne. Seules les AG sont en mesure de se prononcer sur son adoption et sur la reconduction de la grève.

1 - Le maintien des précédentes offres du gouvernement

Les précédentes offres du gouvernement sont maintenues :

- Une hausse des prêts étudiants et l'implémentation d'un système de [remboursement proportionnel au revenu](#).
- L'étalement sur 7 ans de la hausse des frais, l'augmentation de la hausse à 1778\$ et l'augmentation de la contribution parentale à 45 000\$ par ménage.

2 - Un "gel des frais" factice la 1^{ère} année

Pour la session d'automne 2012, le gouvernement maintient la hausse (125\$), mais coupe du même montant les frais institutionnels obligatoires¹. On se retrouve donc à payer le même prix, car le gouvernement fait payer plus d'un bord et moins de l'autre.

Cependant, si le comité provisoire (voir plus bas) n'arrive pas à appliquer de mesures concrètes pour couper dans les dépenses des universités, l'argent "gelé" sera facturé plus tard...

3 - Un deuxième "gel des frais" factice la 2^{ème} année

La seconde année, le gouvernement propose la même pirouette mathématique. Néanmoins, le report des frais de la première année n'est pas cumulatif. On augmente donc les frais de scolarité de 125\$ et on échange 250\$ de hausse de plus contre 250\$ de FIO de moins.

4 - L'instauration d'un comité provisoire sur la gestion universitaire

Ce comité aurait comme mandat de regarder les dépenses universitaires et de couper ce qui peut l'être. Chaque dollar coupé serait réinvesti totalement - 1\$ pour 1\$ - dans la réduction de la facture étudiante, à concurrence du montant maximal exigé pour les FIO.

Les cases budgétaires visées seraient :

- La publicité
- Les avoirs immobiliers
- Les gestionnaires
- La délocalisation des campus

Les personnes siégeant sur le comité seraient :

- 6 recteurs d'universités
- 1 représentant de la Fédération des Cégeps
- 4 représentant-e-s étudiant-e-s, respectivement de la FEUQ, de la FECQ, de l'ASSÉ et de la TaCEQ
- 4 représentant-e-s des syndicats, respectivement la CSN, la CSQ, la FTQ et la FQPPU
- 2 représentant-e-s du milieu des affaires, désigné-e-s par la ministre
- 1 représentant-e du ministère de l'éducation (MELS)
- 1 président, désigné par la ministre, n'ayant pas le droit de vote, mais tranchant en cas d'égalité

¹ Les frais institutionnels obligatoires, ou FIO, sont des sommes perçues par les universités différentes des frais de scolarité. Ils sont un peu l'équivalent universitaire des frais payés au Cégep, mais en beaucoup plus élevés.

Le mandat du comité terminerait en décembre 2012. Cependant, si les membres jugent qu'il serait pertinent de le prolonger, son mandat peut durer jusqu'à la fin du mois de décembre 2013.

5 - L'éventuelle instauration d'un comité permanent sur la gestion universitaires

Une fois le mandat du comité provisoire terminé, le gouvernement mettrait en place un comité permanent.

Ses mandats seraient :

- L'abolition et la création des programmes
- L'internationalisation
- Les partenariats entre les universités et les milieux
- La formation continue
- La qualité de la formation, la recherche, le soutien
- Les instances universitaires

Les personnes qui y siègerait seraient sûrement les même que pour le comité provisoire. Il n'y a cependant pas de garanties à ce sujet.

Les mauvais côtés de l'offre

1. Les deux "gels" ne sont pas cumulatifs. Ainsi, après la première année, les frais de scolarité augmenterons de 125\$, et ce peu importe les résultats du comité provisoire.
2. Si le comité provisoire n'arrive pas à appliquer de mesures concrètes pour couper dans les dépenses des universités, l'argent "gelé" sera facturé tout de même.
3. L'argent réinvesti des coupures ne peut que réduire les FIO. On ne peut donc pas baisser les frais de scolarité de plus que le montant total des FIO.
4. Les FIO ne sont pas partout les mêmes. Ils vont de 70\$ à l'UQO à environ 1000\$ à McGill² et sont de 700\$ en moyenne. Si ils le sont, les frais de scolarité ne seraient donc pas réduit du même montant partout.
5. Les acteurs du milieu universitaire (excluant les recteurs) ne sont pas majoritaires sur le comité provisoire. C'est donc le gouvernement qui décide réellement.
6. L'indexation des frais de scolarité est maintenue.
7. Les mesures proposées permettent en moyenne de réduire la hausse de 700\$. On se retrouve donc avec une hausse de 50% des frais de scolarité au lieu de 82%...

2 <http://greg.ouifeuq.org/cnsc/dossier/frais-de-prolongation>